
CONSEIL D'UFR PROCES-VERBAL N°5

23 janvier 2020

Membres élu.e.s présent.e.s : Alexis AVDEEFF, Sébastien AUBINEAU, Stéphane BEAUD, Charly BEQUERET, Justine BIDAUD, David BODET, Mathilde CARRIVE, Valentin CATTIER, David CLARYS, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Alain DUCOUSSO-LACAZE, Florian DUPERRE, Laurian FONTAINE, Anthony GAGNAIRE, Aymeric HENAULT, Anne JOLLET, Emilie KURDZIEL, Benoît LEROUX, Gilles MALANDAIN, Jean PYLOUSTER, Fanette QUADRIO, Pauline QUEMART, Chimène SIREDEY, Cécile VOYER.

Membres élu.e.s excusé.e.s : Chloé GUY, Gilles MARMASSE, Véronique MEYER, Enzo SCHOON.

Membres nommé.e.s excusé.e.s : Henri COLIN, Diane GUERINEAU, Jean-Marie LECOINTRE.

Absent.e.s ayant donné procuration : Henri COLIN à Nadine DIEUDONNE-GLAD, Diane GUERINEAU à David CLARYS, Chloé GUY à Alice GRELIER ou à défaut Cassandra LEBON, Jean-Marie LECOINTRE à David CLARYS, Gilles MARMASSE à Alain DUCOUSSO-LACAZE, Véronique MEYER à Nadine DIEUDONNE-GLAD, Enzo SCHOON à Cassandra LEBON.

Membres invité.e.s présent.e.s : Benoît AUBIGNY, Claire BEAUSSE, Olivier CLOCHARD, Yannis DELMAS, Catherine ESNARD, Patricia ETIEN, Philippe GROSOS, Marion HAZA, Pierre KAMDEM, François LUMINEAU, Eric MARCEAU, Myriam MARCIL, Christian PAPINOT, Thierry SAUZEAU, Catherine TREHONDAT, Nicolas VIBERT, Graeme WATSON, Jean-Louis YENGUE.

Membres invité.e.s excusé.e.s : François BRIZAY, Philippe MAINTEROT.

Invité.e.s exceptionnel.le.s : Yves BERTRAND, Alexandre VINCENT

Préambule :

1. Echange avec Yves Bertrand, candidat à la Présidence de l'Université

L'équipe de direction de l'UFR SHA a choisi de favoriser autant que possible le débat démocratique au cours de la période électorale qui s'ouvre actuellement pour permettre de faire passer auprès des différents candidat.e.s les attentes, les points de vue, les analyses sur la situation de notre composante dans le but de l'améliorer. La direction de l'UFR précise qu'elle répondra positivement à toutes les demandes des candidat.e.s à la Présidence de l'Université.

2. Approbation du procès-verbal du 28 novembre 2019

Une correction est demandée dans le point réorganisation des services - tableau « *Mesure de la charge de travail centre-ville/campus* » - page 5.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec les modifications demandées.

3. Actualités de l'UFR

☐ Ajustement temporaire de l'équipe de Direction de l'UFR :

- Nadine Dieudonné-Glad bénéficie d'une délégation CNRS à partir du 1er février 2020. Pour mettre pleinement à profit ce temps de recherche, Nadine Dieudonné-Glad souhaite se mettre en retrait de l'équipe de direction de l'UFR pour ne reprendre sa fonction qu'au 1^{er} septembre 2020.
- Le Directeur de l'UFR soumet au conseil une proposition d'intérim : Alexandre Vincent, précédent assesseur recherche de septembre à décembre 2018, élu à la Commission Recherche de l'université et actuellement membre junior de l'IUF, accepte de rejoindre l'équipe de direction pour les 7 prochains mois en se focalisant sur la gestion des questions recherche, le dispensant des réunions d'équipe hebdomadaires.

Le conseil valide cette proposition.

Merci à Alexandre Vincent d'avoir répondu positivement à la sollicitation de l'équipe de direction.

☐ Prochaines dates des Commissions de la Recherche de l'UFR :

- Jeudi 13 février : Professeurs invités
- Jeudi 26 mars : Aide à la publication UFR

Sous réserve du calendrier de l'université :

- Jeudi 4 juin : Eméritat
- Jeudi 18 juin : CRCT

4. Subventions aux associations étudiantes

Dans le cadre du 2^e appel, **4 associations** ont déposé un projet.

Parmi les 4 dossiers déposés, **1 association** ne répondait pas aux critères de sélection : demande d'un financement déjà obtenu au 1^{er} appel et demande de financement d'un voyage pédagogique (enveloppe budgétaire spécifique à l'UFR).

La commission Culture et Vie Associative du 16 janvier 2020 propose donc de subventionner les **3 associations** suivantes pour un **montant total de 2039 €** :

Association	Objet de la demande de subvention	Budget prévisionnel	Montant sollicité par l'association	Montant validé par la commission vie associative
CASSINI	Lasergame Inter-associations à la MDE (estimé à 900 € dont autofinancement estimé à 300€) Demande de financement d'un forum des Masters 600€ refusée	1500,00 €	1200,00 €	600,00 €
LA TABLE RONDE	Conférences, activités loisirs, soirées, frais de fonctionnement	900,00 €	650,00 €	650,00 €
PASSAGE	Repas professeurs/étudiants - 240€ Séances mensuelles de jeux de sociétés (achats de jeux : échecs, dames, backgammon, ...) - 75€ Cafés-philo - 90€ Pulls à l'effigie de l'asso (stock pour l'année prochaine car opportunité avec l'op organisée par la MDE - 300€ Fonctionnement divers - 100€	805,00 €	789,00 €	789,00 €
Totaux			2 639,00 €	2 039,00 €

Les subventions des associations étudiantes sont adoptées à l'unanimité.

5. Point BIATSS

- ☐ Démission de Vanessa Ernst-Maillet : sur sa demande, lecture de sa lettre de démission en séance
- ☐ En conséquence, élection partielle du Collège BIATSS le mardi 28 janvier.
Candidature de François Lumineau, responsable du service informatique de l'UFR SHA
Lieux de vote : bureaux d'Eric Marceau sur le site du centre-ville et de Florence Germain sur le campus

6. Point Etudiant.e.s

- Les élu.e.s étudiant.e.s font part d'une motion qu'il.elle.s ont rédigé et qui rejoint l'objet du point suivant de l'ordre du jour et a donc été traitée dans ce cadre.

7. Projet de Loi de Programmation Pluriannuelle pour la Recherche (LPPR)

Le Directeur de l'UFR présente les éléments clés des rapports sur lesquels s'appuiera la LPPR. Le contenu de cette présentation est disponible en annexe de ce compte-rendu.

Une discussion s'engage ensuite autour des enjeux de ce projet de loi sur le devenir de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et des métiers qui lui sont associés. Les membres du conseil d'UFR considèrent qu'au regard de ces éléments, il convient de ne pas attendre la publication de la LPPR mais qu'il faut s'exprimer sur la base des rapports et dans le contexte de la mobilisation déjà existante contre le projet de réforme des retraites, depuis le 5 décembre.

La motion déjà adoptée par l'Assemblée Générale des laboratoires et revues des UFR SHA et L&L est proposée comme base pour élaborer une motion intégrant celle rédigée par les élu.e.s étudiant.e.s.

La motion suivante est finalement proposée au vote :

Le Conseil de l'UFR SHA réuni le 23 janvier 2020 affirme son opposition résolue à une série de réformes et de projets annoncés :

1. Réforme du système de retraite par répartition.

De multiples analyses, depuis plusieurs semaines, montrent le caractère régressif de cette réforme établissant un système « par points ». Son véritable but est de limiter – et de fait de diminuer – le montant des pensions de retraite, tout en allongeant la durée des carrières. La plupart des actifs (publics et privés) et des retraité.e.s seraient « perdant.e.s » dans cette réforme, et particulièrement les fonctionnaires, alors que leur niveau de vie ne cesse déjà de diminuer depuis de nombreuses années. Cette réforme affecterait très durement tout le personnel de l'enseignement supérieur et de la recherche, un secteur de plus en plus marqué par des carrières tardives et accidentées. Les plus précaires et les moins bien payé.e.s, surtout les femmes, en seraient les principales victimes.

2. La Loi Pluriannuelle de Programmation de la Recherche (LPPR) en préparation.

Cette loi « inégalitaire et darwinienne » (dixit le PDG du CNRS), loin d'apporter des éléments pour lutter efficacement contre la précarité et la surcharge de travail des personnels des universités et des laboratoires, dégraderait encore nos statuts et nos conditions de travail, dans le prolongement d'une politique menée depuis une vingtaine d'années. Sa logique est de parachever la mise en place d'un système universitaire à deux vitesses, au détriment de la grande majorité des étudiant.e.s. Pour une grande partie des enseignant.e.s-chercheur.se.s, elle signifierait encore plus de difficultés à accomplir leur mission de recherche (modulation imposée des services, non-paiement des heures supplémentaires, recherche sur projet, concurrence accrue entre pairs et affaiblissement des instances nationales de régulation comme le CNU...). Pour les jeunes chercheur.se.s, elle signifierait une entrée encore plus difficile dans la carrière, avec la généralisation de la logique de contractualisation (« contrats de projet »). L'horizon est bien celui d'un précarité généralisée et d'une caporalisation des personnels, à l'encontre de tous les objectifs et de toutes les valeurs du service public d'enseignement et de recherche.

3. La précarisation des personnels enseignants, chercheur·se·s, administratifs et techniques de l'Université.

Avec la réforme de l'assurance-chômage de 2019, qui cible les contrats courts, les précaires de l'enseignement et de la recherche voient leur situation s'aggraver. Cependant, la précarité n'est pas seulement le résultat de ces politiques récentes, mais le résultat d'une dégradation continue des moyens, des conditions de travail et des statuts à l'université. Aujourd'hui, les universités et les laboratoires vivent de l'exploitation des précaires, que ce soit pour l'enseignement, la recherche ou l'administration. La précarité qui marque l'ESR est aussi celle des étudiant·e·s, parfois obligé·e·s de cumuler études et emploi dans des conditions toujours plus difficiles.

Notre lutte s'inscrit dans la défense du principe de solidarité et des services publics. Elle vise à défendre l'université comme lieu ouvert à tout·e·s, et producteur de connaissances qui ne sont pas dictées par les impératifs du marché.

Devant cette accumulation d'attaques contre nos métiers, la production et transmission du savoir, mais aussi contre nos disciplines et plus généralement contre les valeurs de solidarité et d'intelligence collective qui fondent le service public d'enseignement supérieur, le Conseil d'UFR réuni ce jour refuse la résignation. Il soutient et encourage la mobilisation et demande :

- Que des AG de l'ensemble des personnels et des étudiant.e.s de l'UFR SHA soit organisée dès lundi 27/01 pour discuter des enjeux de ces réformes et proposer des actions concrètes pour y résister.
- Qu'un CA extraordinaire de l'université de Poitiers prenne rapidement position sur l'ensemble de ces réformes.
- Que soient organisées dans nos divers locaux des réunions d'information et de débat sur ces projets et sur l'avenir de l'ESR et que l'UFR relaie l'information.
- Que la mobilisation des personnels et étudiant·e·s soit autorisée et facilitée au plan administratif, dans le respect des personnes (mobilisées ou non) et du matériel commun, par exemple en banalisant les prochaines semaines de cours (pas d'appel, pas d'examen) jusqu'à l'arrêt du mouvement social.

Le Conseil appelle en outre à une vaste mobilisation lors du passage du projet de réforme des retraites devant le conseil des ministres (vendredi 24 janvier 2020) et la veille, ce jeudi, lors de la retraite aux flambeaux.

→ Vote de la motion par les membres du conseil de l'UFR :

- o 25 oui
- o 2 non
- o 3 blancs

La motion est adoptée par le conseil de l'UFR SHA.

Des mesures complémentaires sont également proposées au vote :

En conséquence de la motion présentée par les élu.e.s étudiant.e.s, le conseil de l'UFR SHA :

- Décide de prolonger la mesure de dispense d'assiduité le temps de la mobilisation et/ou jusqu'au prochain conseil d'UFR et s'engage à ce qu'il n'y ait pas de préjudice pour les étudiant.e.s.
- Invite les collègues mobilisé.e.s à informer les étudiant.e.s sur les possibilités d'accès aux contenus d'enseignement, le déroulement du semestre et l'adaptation éventuelle des modalités d'évaluation. Il rappelle que l'évaluation ne peut porter que sur des contenus qui ont été effectivement traités.
- Décide d'afficher sur l'ENT, les manifestations, actions et AG étudiantes.
- Permet la mise en place d'«universités ouvertes », comportant des moments d'information et de débats sur le mouvement et les réformes en cours (retraites, LPPR ...).

L'ajout des mesures complémentaires est adopté à l'unanimité.

Le responsable des services



Eric MARCEAU

Le Directeur



David CLARYS

La secrétaire de séance



Céline CAPILLON

ANNEXE – Analyse des rapports pour l'élaboration de la LPPR

□ Calendrier du projet de loi :

- ✓ 1^{er} février 2019 : Le 1^{er} ministre confie à la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation l'élaboration d'une Loi de Programmation Pluriannuelle pour la Recherche (LPPR)
- ✓ Avril à août 2019 : 3 groupes de travail (GT) sont constitués
 - **GT1 : financement de la recherche**
 - **GT2 : attractivité des emplois et des carrières scientifiques**
 - GT3 : recherche partenariale et innovation
- ✓ 23 septembre 2019 : restitution des rapports à la Ministre
- ✓ Mi-février 2020 : présentation de la LPPR/débat parlementaire
- ✓ 1^{er} janvier 2021 : entrée en vigueur de la LPPR

□ Composition des groupes de travail :

- ✓ Rapporteur.e.s GT1 : Antoine Petit (mathématicien, Président du CNRS), Sylvie Retailleau (physicienne, Présidente de l'université Paris-Saclay) Cédric Villani (mathématicien, député LREM) + 8 membres (1 député LREM, 1 sénateur LREM et 6 scientifiques)
- ✓ Rapporteur.e.s GT2 : Philippe Berta (biologiste, député MODEM), Philippe Mauguin (PDG de l'INRA), Manuel Tunon de Lara (médecin, Président de l'Université de Bordeaux + 12 membres (1 député LREM, 1 sénatrice RDSE, + 1 DRH du CEA + Président Ecole polytechnique + scientifiques)
- ✓ Rapporteur.e.s GT3 : Francis Chouat (député LREM), Isabel Marey-Semper (Membre de conseils d'administration), Dominique Vernay Vice-président de l'Académie des technologies + 11 membres

□ Etats des lieux antérieurs :

- ✓ *Etats généraux en 2004,*
- ✓ *Assises en 2012,*
- ✓ *Livre blanc en 2017,*
- ✓ *Rapport d'information parlementaire de la commission des finances par les députés Danièle Héryn, Patrick Hetzel et Amélie de Montchalin en 2018*
- ✓ *Contributions de Sauvons la recherche (2004), Sauvons l'université (2007), Sciences en marche (2014), RogueESR (2016).*

□ Objectifs affichés pour la LPPR :

- ✓ *Redonner à la recherche de la visibilité, de la liberté, et des moyens*
- ✓ *Inscrire l'effort de soutien à la recherche dans le cadre pluriannuel d'une loi de programmation, déterminer précisément l'ampleur de l'investissement engagé sur plusieurs années et asseoir cet effort financier sur des bases juridiques et institutionnelles solides.*
- ✓ 3 enjeux de la loi :
 - *Renforcer la capacité de financement des projets, programmes et laboratoires de recherche.*
 - *Conforter et renforcer l'attractivité des emplois et des carrières scientifiques.*

Consolider la recherche partenariale et le modèle d'innovation français

❑ Finances (GT1) : Constats

- ✓ [...] la France a investi en R&D 42,6 Md€ de moins que l'Allemagne. Le niveau de financement de la recherche connaît une baisse régulière pour la France avec 2,28 % du PIB en 2014 jusqu'à 2,19 % estimé en 2017, loin derrière des pays comme la Corée, le Japon, l'Allemagne et les États-Unis [...] (GT1, p.9)
- ✓ En 2016, les dépenses engagées pour des travaux de R&D exécutés sur le territoire français (DIRD) se sont élevées à 49,5 milliards d'euros, soit 2,22 % de la richesse nationale : c'est moins que la moyenne des pays de l'OCDE, et loin de l'objectif de 3 % fixé au début du 21ème siècle par la stratégie de Lisbonne (GT1, p.3)
- ✓ [...] notre pays se maintient encore au 7^e rang mondial par le nombre de publications [...] alors qu'il se situe au 13^e rang mondial pour la part du PIB investi dans la R&D
- ✓ Il y a donc aujourd'hui une urgence pour éviter le décrochage de la recherche française
- ✓ Investir dans la recherche française relève par ailleurs d'un enjeu essentiel de souveraineté nationale.
- ✓ Il est donc de la responsabilité de l'État français de redresser la part publique de financement de la recherche [...] (GT1, p.9-10)

❑ Finances (GT1) : Propositions

- ✓ L'augmentation du budget public de la recherche doit concerner non seulement les financements sur projets mais également les crédits de base affectés aux laboratoires [...]
- ✓ Ces moyens supplémentaires pourront être répartis sur des critères de performance avec une vision pluriannuelle ou au travers de l'abondement des crédits des appels à projets dédié au développement de politiques scientifiques.
- ✓ Valoriser le rôle joué par les collectivités territoriales dans le développement de la recherche sur leur territoire. (GT1, p.23)
- ✓ Les tutelles des laboratoires doivent formuler leurs attentes et définir elles-mêmes les critères d'évaluation de leurs unités de recherche. (GT1, p.27)
- ✓ [...] il est légitime de donner la possibilité à celles dont la recherche est intensive et la plus compétitive au niveau mondial de disposer de moyens supplémentaires pour mener une politique scientifique à la hauteur des ambitions de la France.
- ✓ [...] l'observation des établissements lauréats aux appels à projets de l'ANR montre que les universités disposant de forces importantes de recherche sont parmi les premiers bénéficiaires actuels : une vingtaine d'universités reçoivent 80 % des financements. (GT1, p.29)
- ✓ La France fait partie des pays ayant une faible proportion de financements sur projets. (GT1, p.30)
- ✓ L'ANR doit également avoir pour objectif le développement de la recherche associant les entreprises (GT1, p.39)
- ✓ Ces incitations [à déposer des projets européens] peuvent prendre la forme de primes individuelles versées aux chercheurs et enseignants-chercheurs impliqués dans des projets européens. Cette implication devrait également se traduire par l'accélération des carrières des chercheurs et enseignants-chercheurs impliqués. (GT1, p.46)

❑ Carrières (GT2) : Constats

- ✓ Les salaires des chercheurs et enseignants-chercheurs français sont en décrochage par rapport aux standards internationaux. Ce différentiel est particulièrement marqué en début de carrière (le salaire annuel brut d'entrée moyen des chercheurs en France

représente, en parité de pouvoir d'achat, 63% du salaire moyen d'entrée perçu par les chercheurs en Europe et dans les pays de l'OCDE. La comparaison de la rémunération des chercheurs et enseignants-chercheurs avec celle des cadres et cadres supérieurs de l'ensemble de la fonction publique en France montre le même phénomène de décrochage. La réforme annoncée des retraites renforce l'urgence du rattrapage indemnitaire. (GT2, p.7 & 15)

- ✓ D'une part, l'érosion de l'emploi scientifique permanent, qui réduit les potentiels de recrutement et de promotion, décourage les jeunes générations de chercheurs et enseignants-chercheurs. D'autre part, la répartition de l'emploi scientifique est aujourd'hui peu adaptée aux besoins de la recherche, avec une progression de l'emploi contractuel précaire et un déficit en personnel de support et de soutien. (GT2, p.7)
- ✓ Perte de 3 650 ETP [...] de 2012 et 2018, conséquence d'un GVT auto-financé par les organismes (GT2, p.19)
- ✓ Le total des enseignants-chercheurs [...] est resté quasiment stable entre 2012 et 2018 alors que le nombre d'étudiants dans les universités augmentait de plus de 14% sur la même période. Cette situation a conduit à un recours plus important à des enseignants non-chercheurs (PRAG et enseignants contractuels) qui représentent désormais 20% des enseignants (et assurent 33% des heures d'enseignement), et sans doute à une moindre disponibilité des enseignants-chercheurs pour les activités de recherche, mobilisés par des heures complémentaires d'enseignement.
- ✓ Les recrutements de maîtres de conférences ont diminué de 36% entre 2012 et 2018 (1742 à 1108), ceux de professeurs de 40% (1004 à 606). (GT2, p.20)
- ✓ Le total des enseignants-chercheurs [...] est resté quasiment stable entre 2012 et 2018 alors que le nombre d'étudiants dans les universités augmentait de plus de 14% sur la même période. Cette situation a conduit à un recours plus important à des enseignants non-chercheurs (PRAG et enseignants contractuels) qui représentent désormais 20% des enseignants (et assurent 33% des heures d'enseignement), et sans doute à une moindre disponibilité des enseignants-chercheurs pour les activités de recherche, mobilisés par des heures complémentaires d'enseignement.
- ✓ Les recrutements de maîtres de conférences ont diminué de 36% entre 2012 et 2018 (1742 à 1108), ceux de professeurs de 40% (1004 à 606). (GT2, p.20)
- ✓ Augmentation du nombre de contractuels financés sur projet, en situation souvent précaire et généralement mal rémunérés. Les universités et les EPST sont parmi les organismes du secteur public qui comptent la plus forte proportion de contractuels (près de 35% pour les universités et 25% pour les EPST).
- ✓ Il y a proportionnellement peu de professeurs et le ratio professeur/maîtres de conférences diminue régulièrement depuis 15 ans.
- ✓ Ce manque de personnel qualifié dans les fonctions support et soutien touche particulièrement les sciences humaines et sociales dans les universités. (GT2, p.22)
- ✓ Le maintien de la procédure de qualification, que la CPU juge déresponsabilisant pour les universités, peut être considéré comme un obstacle à des recrutements de qualité. (GT2, p.26)
- ✓ Les enseignants sont insuffisamment évalués. [...] On est sur ce point très éloigné des standards internationaux et il est difficile pour les universités de construire une véritable gestion des ressources humaines des enseignants-chercheurs sans dispositif d'évaluation.
- ✓ Enfin les mécanismes d'évaluation sont insuffisamment couplés aux politiques indemnitaires, aux politiques de promotion, à une gestion managériale des emplois et des compétences, et à une répartition plus objectivée des financements. (GT2, p.28)

❑ Carrières (GT2) : Propositions

- ✓ Revaloriser, par le régime indemnitaire, les rémunérations de l'ensemble des personnels de la recherche en les alignant sur les rémunérations moyennes des pays membres de l'OCDE et de la fonction publique française
- ✓ [...] se doter d'outils permettant de reconnaître l'excellence et la performance [...] des mécanismes permettant de récompenser l'excellence, l'innovation
- ✓ [...] versement d'un intéressement collectif à chaque membre d'une équipe
- ✓ La possibilité de déplafonner les compléments indemnitaires tirés des ressources propres [...] doit également pouvoir être envisagée. (GT2, p32-33)

- ✓ Création d'un « contrat à durée indéterminée de mission scientifique » aligné sur la durée des projets de recherche pour contribuer à la déprécarisation des agents concernés. [...] La durée maximale de six ans [...] a en effet été considérée comme inadaptée. [...] Il concernerait les personnels scientifiques comme administratifs.
- ✓ Le terme du projet pourrait être lié à sa réussite mais également à la fin du financement du projet ou à son abandon. (GT2, p.35-36)
- ✓ Au-delà de la mesure législative, ce serait donc un décret d'application qui en fixerait les modalités précises de mise en œuvre.
- ✓ Création d'un contrat à durée déterminée post-doc « jeune chercheur ». [...] La durée totale des contrats « jeunes chercheurs » pourrait être limitée à six ans (soit deux fois trois ans).
- ✓ Création de chaires d'excellence junior pour attirer les jeunes talents [...] « tenure-track » [...] que l'on pourrait traduire par « recrutement conditionnel ou titularisation conditionnelle »
- ✓ Le « tenure-track » est un recrutement contractuel, pour une durée de 5 à 7 ans, variable selon les disciplines, qui a vocation à déboucher sur un recrutement pérenne de professeur ou de directeur de recherche. Ce poste doit donc être réservé et donc pris en compte dans les emplois permanents des établissements.
- ✓ Le recrutement se fait au plus près de la thèse, sans doute après un premier contrat de post-doctorant, soit trois ou quatre ans après la thèse.
- ✓ Dans le cas des enseignants-chercheurs, le contrat définit un volume raisonnable d'enseignement en fonction des caractéristiques de la discipline, volume qui peut varier au cours du temps. Il prévoit aussi la possibilité d'encadrer des doctorants, avec dispense d'HDR.
- ✓ Le contrat propose une rémunération globale compétitive au plan international.
- ✓ L'introduction d'un tel dispositif suppose [...] des mesures statutaires se traduisant vraisemblablement par l'instauration d'une voie particulière de recrutement pour les professeurs d'universités [...]
- ✓ Un programme national de chaires d'excellence sénior [...] pourrait être créé.
- ✓ Le groupe est très largement favorable à la suppression de la qualification. [...] le groupe propose de permettre aux établissements qui le souhaiteraient d'expérimenter un dispositif d'exemption de la qualification. [...] Une dispense pourrait également être accordée à titre individuel à des candidats remplissant certaines conditions. (GT2, p.40)
- ✓ Il y a consensus dans le groupe pour abaisser le service des jeunes enseignants-chercheurs nouvellement recrutés d'un tiers de service au minimum pendant trois ans (GT2, p.42). Financement :
 - Recours plus important aux enseignants non-chercheurs (PRAG et enseignants contractuels)
 - Une participation plus importante des chercheurs à l'enseignement
 - La suppression de la clause d'accord des intéressés pour la modulation des services
 - Une régulation collective assurée par l'UFR ou le département concerné, dans la répartition des services entre ses membres,

- Analyser l'opportunité d'une fusion des corps d'enseignants-chercheurs (GT2, p.45)
- ✓ Le consensus est clair au sein du groupe sur le caractère désuet de la référence aux 192h d'équivalent travaux dirigés, dont la logique conduit au déclenchement du seuil de paiement des heures complémentaires.
- ✓ L'objectif à terme pourrait être d'avoir un système analogue à celui des hospitalo-universitaires [...], dont aucun texte ne précise la répartition en volume d'heures entre ces différentes missions. La régulation se fait par accord entre le doyen de l'UFR et les autorités médicales hospitalières. (GT2, p.46-47)
- ✓ Des indemnités forfaitisées, pour charges lourdes d'enseignement, pourraient progressivement remplacer les heures complémentaires. Cette mesure irait de pair avec l'assouplissement des règles de modulation, évoqué précédemment. Ceci implique toutefois le déploiement d'une vraie culture du management et de l'évaluation.
- ✓ Il pourrait être proposé d'avoir recours, sur la base du volontariat [...] à un système de régulation collectif au niveau de l'UFR ou du département
- ✓ Des expérimentations pourraient également être faites sur la base d'un service, évalué non plus en volume horaire mais en crédits ECTS (GT2, p.47)
- ✓ La revalorisation de régimes indemnitaires avec une part variable implique de repenser les mécanismes d'évaluation.
- ✓ Rétablir l'évaluation périodique des enseignants-chercheurs [...] Comme pour les PEDR actuellement, l'instance d'évaluation peut être le CNU ou des instances ad hoc
- ✓ La création d'une École de Management de la Recherche pourrait ainsi être envisagée (GT2, p.47-49)
- ✓ La revalorisation de régimes indemnitaires avec une part variable implique de repenser les mécanismes d'évaluation
- ✓ Rétablir l'évaluation périodique des enseignants-chercheurs [...] Comme pour les PEDR actuellement, l'instance d'évaluation peut être le CNU ou des instances ad hoc
- ✓ La création d'une École de Management de la Recherche pourrait ainsi être envisagée (GT2, p.47-49)